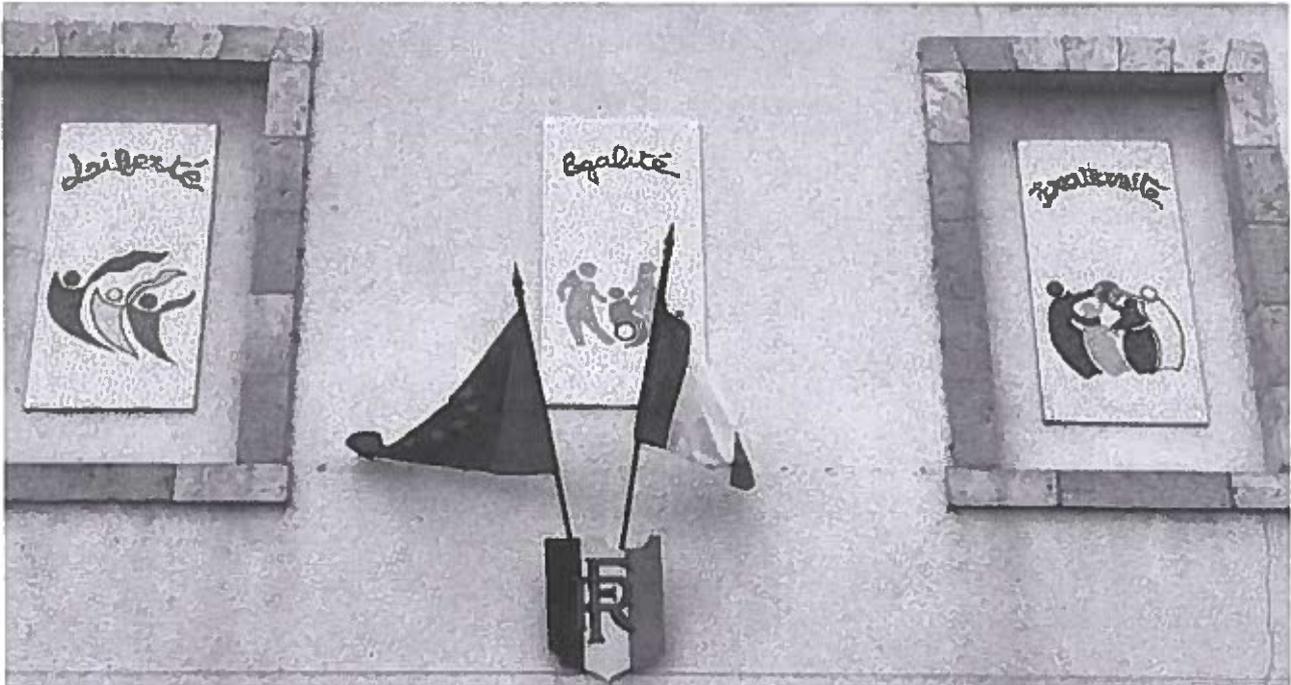


**COMMUNE de
VIENNE EN VAL**

2024

Le 3 décembre à 20h30

Procès-verbal du Conseil Municipal extraordinaire



Tous les conseillers municipaux sont présents à l'exception de :

Mme Isabelle BENARD a donné pouvoir à Mme Claudette ROGER
Mme Fabienne BOUYER CARRE a donné pouvoir à Mme Jessica GAILLARD
M. Dominique LELAY a donné pouvoir à M. Pascal SEMONSUT
Mme Pascale BAUP
M. Vincent GAILLOT

Secrétaire de séance : Pascaline GUERIN

- RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

Page 2

- DÉLIBÉRATIONS

Page 3

Pour tous contacts : 02.38.58.81.23 mairie@vienne-en-val.fr

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

FINANCES

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative

Prochain conseil : 12 décembre

DELIBERATIONS

FINANCES

Décision modificative n° 3 - Budget principal

Afin de prendre en compte une insuffisance de crédits aux comptes 633 et 6411 du chapitre 012 (Charges de personnel et frais assimilés) pour un montant de 15 000 €,

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre-Article-Désignation	Dépenses	Recettes
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés		
633 – Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	4 000,00	
6411 – Personnel titulaire	11 000,00	
Total Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	764 349,17	
Chapitre 011 – Charges à caractère général		
618 – Divers services extérieurs	-15 000,00	
Total 011 – Charges à caractère général	1 093 061,68	
Total budget 2024	2 391 793,53	2 391 793,53

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n°3 au budget principal 2024 présenté ci-dessus.

Fait à Vienne-en-Val, le 4 décembre 2024



Le Maire,

Pascal SEMONSUT